



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE,  
DE L'ELEVAGE ET DE L'ÉGALITÉ  
ET DU DÉVELOPPEMENT DES ARCHIPELS

N° 914 / QAAV / SDR / MAA

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT RURAL  
DÉPARTEMENT QAAV

Pirae, le 03/12/2013

*Le chef de département*

Affaire suivie par :

Mme Valérie ROY   
VR/er

à

### NOTE AUX IMPORTATEURS

**Objet :** Infection par le virus de l'influenza aviaire H7 au Portugal

**Réf. :**

- "Loi du pays" n° 2013-12 du 6 mai 2013 réglementant, aux fins de protection en matière de biosécurité, l'introduction, l'importation, l'exportation et le transport interinsulaire des organismes vivants et de leurs produits dérivés.
- arrêté n° 651/CM du 7 mai 1998 modifié réglementant les conditions zoosanitaires et hygiéniques de l'importation des produits d'origine animale en Polynésie française
- OIE : message d'alerte du 03/12/2013

Mesdames, Messieurs,

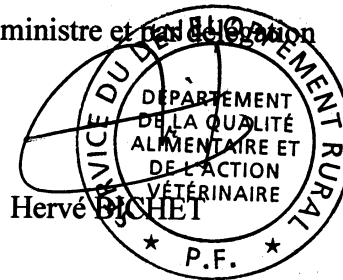
Je vous informe que, compte tenu des informations actuellement en notre possession concernant un foyer d'infection par le virus de l'influenza aviaire faiblement pathogène H7 au Portugal, l'importation de viandes de volailles, de produits à base de viande de volaille, d'œufs et d'ovoproduits n'ayant pas été soumis à un traitement thermique inactivant le virus est interdite.

Toutes ces denrées préparées depuis le 7 novembre 2013 et expédiées en Polynésie française seront refoulées.

Je compte sur votre entière collaboration pour veiller à la bonne application de cette mesure de protection sanitaire de la Polynésie française.

Je vous prie d'agréer, mesdames, messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre et par délégation



\* Service du développement rural - BP 100, 98713 Papeete - TAHITI, Polynésie française - rue Tuterai Tane, Pirae  
Tél. (689) 42 81 44 - Fax : 42 08 31 - Email : [secretariat@rural.gov.pf](mailto:secretariat@rural.gov.pf)

\* Département de la qualité alimentaire et de l'action vétérinaire : Tél. : (689) 42 35 18, Fax. : (689) 42 35 52 - Email : [sdr.qaav@rural.gov.pf](mailto:sdr.qaav@rural.gov.pf)